



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Plan d'Action Ministériel « contrôle interne financier » 2018-2020

Volet « contrôle interne comptable et contrôle interne budgétaire des opérateurs »

CIC

CIB

- AVANT-PROPOS -

Quelques rappels relatifs au contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable au sein des opérateurs sous tutelle des MENJ-MESRI

Les opérateurs de l'Etat ont déployé des efforts significatifs pour mettre en œuvre la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) et appréhender les évolutions fonctionnelles, organisationnelles et technologiques que ce texte réglementaire implique.

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) apporte un cadre réglementaire au renforcement du contrôle interne financier des établissements publics (articles 215 et suivants), notamment les EPSCP et les EPST. **L'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable**, pris en application de l'article 215 du décret GBCP, précise les objectifs et les modalités de déploiement de ces démarches au sein des opérateurs.

Article 210 du GBCP :

La qualité des comptes des organismes est assurée par le respect des principes comptables (et) repose sur le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire définis à l'article 215

Article 215 du GBCP (modifié par l'article 8 du décret n°2017-863 du 9 mai 2017 et l'article 30 du décret n°2018-803 du 25 septembre 2018) :

I. Dans chaque organisme est mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable.

Le contrôle interne budgétaire a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.

Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

Le ministre chargé du budget définit le cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable. Il s'assure, en lien avec les autres ministres de tutelle, de sa mise en œuvre.

Ce référentiel précise les conditions dans lesquelles est assuré, pour satisfaire à l'objectif de qualité des comptabilités, le respect des critères de réalité, de justification, de présentation et bonne information, de sincérité, d'exactitude, d'exhaustivité, de non-compensation, d'imputation et de rattachement à la bonne période comptable et au bon exercice.

II. Le dispositif de contrôle interne budgétaire fait l'objet d'une évaluation par l'autorité chargée du contrôle de l'organisme au regard notamment des résultats de l'audit interne.

En fonction des résultats des contrôles prévus au présent chapitre et de cette évaluation, l'obligation de soumettre au visa ou à l'avis prévue à l'article 220 peut être partiellement ou totalement suspendue pour une durée déterminée, par arrêté du ministre chargé du budget. La décision de suspension peut être reconduite dans les mêmes conditions.

Ce cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable est applicable aux organismes visés à l'article 1er, alinéas 4 à 6, du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012. Ce document réglementaire ambitionne :

- de centraliser dans un document unique les attendus en matière de CIB et de CIC dans les organismes ;
- d'inscrire ces dispositions en cohérence et en continuité avec les dispositifs de CIC et de CIB déjà développés dans les services de l'Etat ;
- d'affirmer le rôle des ministères de tutelle, notamment des référents ministériels CIB et CIC, auprès des organismes ;
- de construire un cadre pérenne qui puisse s'appliquer aux organismes publics relevant des titres I et III du décret GBCP tout en laissant aux organismes des marges de manœuvre ;
- de préserver et de conforter les démarches déjà engagées dans les organismes, notamment en matière de CIC.

La circulaire du ministère de l'Action et des Comptes Publics relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et des opérateurs de l'Etat pour 2019 porte une attention au déploiement du CIB-CIC au sein des organismes, via notamment l'introduction d'une annexe 14 dédiée en présentant les fondamentaux ainsi que des illustrations.

- Rappel des axes d'amélioration présentés dans la circulaire opérateurs pour l'exercice 2018 :

- Appropriation du cadre de référence des CIB et CIC, notamment par les équipes dirigeantes,
- Analyse partagée entre l'ordonnateur et le comptable de la maîtrise des risques budgétaires et comptables,
- Déploiement d'organigrammes fonctionnels nominatifs (OFN), particulièrement structurants des dispositifs de contrôle interne,
- Traçabilité systématique des contrôles réalisés, particulièrement les contrôles de supervision a posteriori.

- Objectifs 2018-2019 :

Dans la continuité des actions initiées en 2017, il est demandé aux organismes de disposer d'outils de pilotage actualisés et validés (cartographie des risques budgétaires et comptables, et plan(s) d'actions associé(s), et leur transmission aux ministères de tutelle) et d'évaluer les dispositifs déployés. L'évaluation des dispositifs de contrôles internes budgétaire et comptable vise à s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité. Pour ce faire, la circulaire préconise de :

- Systématiser la traçabilité et l'archivage des contrôles de supervision a posteriori, garantissant ainsi la piste d'audit,
- Utiliser l'échelle de maturité de la gestion des risques (EMR) ou tout autre outil d'autoévaluation du contrôle interne,
- Développer l'évaluation par l'audit interne, sous réserve que l'organisme en ait la taille critique.

<https://www.pleiade.education.fr/sites/000966/Documents%20de%20france%20du%20MESR/C1-Circulaire%20op%C3%A9rateurs/Circulaire%20pour%202019/Circulaire%20op%C3%A9rateur%20pour%20%202019%202B2O-18-3117.pdf>

Sommaire

SOMMAIRE	2
1. CONTEXTE ET BILAN DES ACTIONS MENEES DANS LE CADRE DES DEMARCHES DE CONTROLE INTERNE FINANCIER	3
2. AXES DE TRAVAIL DU PLAN D'ACTION MINISTERIEL 2016-2018.....	7
ANNEXES	12
3. PLAN D'ACTION CONSOLIDE	13

1. Contexte et bilan des actions menées dans le cadre des démarches de contrôle interne financier

Les opérateurs ont connu ces dernières années une accélération des réformes budgétaires, comptables et financières, dans un environnement particulièrement évolutif et innovant. Les démarches de CIB et de CIC s'inscrivent dans ce contexte et visent à apporter une assurance raisonnable sur la maîtrise des processus clés de ces organismes.

Les démarches de contrôle interne comptable et financier (CICF), d'audit interne initiées depuis 2010-2011 et pour certains la certification de leurs comptes par un commissaire aux comptes, ont permis à des organismes de documenter et de sécuriser leurs processus financiers. Le cadre de référence de CIB et de CIC parue en décembre 2015 (cf supra) des organismes a rationalisé les différentes démarches en les rassemblant dans un document unique. Ce texte réglementaire ne néglige pas l'existant ; au contraire les objectifs, outils et méthodes ont été confortés.

1.1. Bilan des actions du volet « opérateurs » du PAM CIF 2016-2018

> Quelques éléments de contexte

Le passage à la GBCP des opérateurs, en deux vagues (2016 et 2017) a impliqué, en dehors du séminaire annuel, d'accompagner individuellement les opérateurs qui en faisaient la demande.

L'appropriation des concepts liés à la mise en place du décret GBCP impliquait une remise à plat des processus et une redéfinition des risques financiers. Le contrôle interne budgétaire naissant, nécessitait une réorganisation du contrôle interne dans les établissements pour s'articuler avec le contrôle interne comptable. La coordination des contrôles entre l'ordonnateur et le comptable impliqués conjointement dans l'ensemble des flux financiers est un des éléments prédominant de l'évolution du contrôle interne sur la période 2016-2018.

Si les flux traditionnels, rémunération et dépense, ont fait, généralement, l'objet de cartographies et de plans d'action intégrant les aspects comptables et budgétaires, le flux de la recette ou la construction budgétaire nécessitent des travaux supplémentaires pour maîtriser les risques et affecter aux différents acteurs leurs nouvelles responsabilités dans des processus qui ont fortement évolués.

La mise en place du décret GBCP et le contrôle interne comptable et budgétaire doivent mutuellement profiter des évolutions dans la méthode et l'organisation de l'autre activité. L'accompagnement des opérateurs s'articule autour de cette problématique de renforcement du lien entre modernisation de la gestion comptable et budgétaire et maîtrise des risques inhérents à cette même gestion.

> Bilan du précédent volet CIB du PAM CIF 2016 – 2018 :

	Action	Responsable	Statut	Commentaires
CONSOLIDER	Analyser l'enquête CIB-CIC « DGFIP – DB – MENESR »	DAF A - DAF B - DCISIF	✓	Réalisée en 2017 et 2018 et restituée à l'occasion du séminaire annuel
	Assurer l'organisation du séminaire des opérateurs de l'ESR	DAF B	✓	Réalisée en mai des années 2016, 2017 et 2018. RDV devenu récurrent, il a réuni 140 participants en 2018.
	Rénover le site collaboratif opérateurs de l'ESR	DAF B	✓	Entièrement rénové, le site est le support unique de transmission et compte environ 400 inscrits
	Exploiter les rapports d'audit et les travaux des commissaires aux comptes	DAF B	✓	Réalisé en 2017
	Suivre et faciliter la mise en œuvre du GBCP	DAF A – DAF B	✓	Intervention au séminaire annuel des CBLA sur les risques liés à la liasse budgétaire. Intégration de la documentation GBCP sur le site collaboratif du contrôle interne.
ETENDRE	Dispenser des formations et participer à des séminaires sur le sujet aux opérateurs « MIES »	DAF A - DCISIF	→	Une formation organisée à l'ESENER en 2017
	Définir une méthodologie de travail mobilisatrice et claire – thème 1 : contrat de recherche	DAF B - DCISIF	✓	Mise en œuvre d'un cadre de travail pour engager des travaux de sécurisation des contrats de recherche devant aboutir à un livrable opérationnel (cf action 7)
	Assurer l'organisation des groupes de travail sur des thèmes identifiés – thème 1 : contrat de recherche	DAF B - DCISIF	✓	6 groupes de travail organisés en 2016-2017 puis présentation du livrable au séminaire annuel 2017 avant diffusion Mise en place courant 2018 avec la DGFIP d'un groupe de travail pour produire un guide des coûts des contrats de recherche.
	Cartographier les risques budgétaires majeurs d'un organisme	DAF B - DCISIF	✓	Après l'AMUE en 2015-2016, l'agence nationale pour la recherche (ANR) a sollicité un appui en 2017 pour la mise en place d'une cartographie de risques budgétaires majeurs
ACCOMPAGNER	Diffuser des communications récurrentes aux organismes et aux CBLA	DAF B	✓	Mise en place d'une lettre bi-mestrielle.
	Recenser les référents CIB et CIC dans les organismes et constituer un annuaire	DAF B	→	Recensement annuel, il est chronophage dans ses modalités. Etude en cours pour mieux l'organiser.
	Dispenser des formations et participer à des séminaires sur le sujet	DAF A - DAF B - DCISIF	✓	Une classe virtuelle sur les fondamentaux du contrôle interne a été organisée en novembre 2017 à destination des contrôleurs budgétaires académiques et a rassemblé 25 participants connectés. Des modules de formation ont été élaborés au cours du 2 nd semestre 2018, en lien avec l'AMUE. Cette dernière devrait les dispenser à partir de janvier 2019. Participation au séminaire des auditeurs internes de l'enseignement supérieur en 2018.
	Répondre aux sollicitations ponctuelles des organismes en matière de contrôle interne financier	DAF B - DCISIF	✓	Réalisation de CRBM de quelques organismes

LÉGENDE : ✓ action réalisée → action en cours de réalisation

> **Résultats de l'enquête 2017 :**

Les résultats de l'enquête ont fait l'objet d'une restitution auprès des organismes et ont été présentés lors du séminaire annuel de printemps qui réunit les référents CI.

Taux de réponse des établissements du périmètre ESR élevé : 85%

(En rapport au taux de réponse globale de tous les établissements de l'Etat (base : 916 Etablissements) : 68%)

	2015	2016	2017	var 2015/2017
Base	215	282	299	+39%
Réponses	174	202	253	+45%
Taux	81%	72%	85%	+5%

Par type d'établissement : Tous les organismes ont progressé. Le taux de réponse des GIP a fortement progressé passant de 29% à 58%.

	Chancellerie		ENSUP		Œuvres		Recherche		Autres (GIP)	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Nb organismes	30	30	182	169	29	29	13	13	28	58
Nb de réponses	23	27	142	153	21	29	11	12	5	32
Taux de réponse	77%	90%	78%	91%	72%	100%	85%	92%	18%	55%

Les réponses à l'enquête ont donné lieu à une répartition par groupe :

- 5 groupes comprenant entre 49 et 53 établissements chacun
- Ces ensembles sont regroupés en quintile et porte un numéro
 - 1 pour les établissements qui ont recueilli les notes les plus élevées
 - 5 pour ceux qui ont les notes les plus basses
- Ces quintiles ont permis de brosser un portrait très général de la maturité des établissements quant au Contrôle Interne et de le relier aux caractéristiques particulières des organismes.

en millions	Moyenne budget	>150 M	entre 150 et 50 M	< 50 M
1er Quintile	194,0	45%	14%	41%
5ème Quintile	35,2	7%	10%	83%

Question 32 : De votre point de vue quel est votre niveau dans la démarche de contrôle interne ?

Question n°32	2015		2016		2017	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
niveau 1 : initialisation de la démarche	31	20%	71	36%	99	39,6%
niveau 2 : installation effective des « fondamentaux »	34	22%	42	21%	60	24%
niveau 3 : démarche en cours de renforcement	68	44%	65	33%	77	30,8%
niveau 4 : démarche avancée	15	10%	15	8%	9	3,6%
niveau 5 : dispositif présentant des garanties de pérennité et d'efficacité	5	3%	6	3%	5	2%
	153		199		250	

1.2. Un positionnement de « facilitateur » des MENJ-MESRI pour les démarches de CIB et de CIC

> Les acteurs en administration centrale

L'arrêté du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale du MENJ MESRI a précisé les attributions des différents acteurs d'administration centrale dans l'appui au déploiement du CIC des opérateurs.

Ainsi, au sein de la direction des affaires financières des MENJ MESRI :

- La sous-direction du budget de la mission « enseignement scolaire » (DAF A) exerce la tutelle financière des établissements publics nationaux et le suivi budgétaire, comptable et financier des opérateurs rattachés aux programmes de la mission et des groupements d'intérêt public ayant pour objet la formation continue et l'insertion professionnelle. Elle assure une **fonction d'animation du contrôle interne, budgétaire et comptable en direction de ces opérateurs** ;
- La sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur » (DAF B) expertise la situation budgétaire, financière et comptable des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, en liaison avec les directions de programme. Elle coordonne l'élaboration des textes relatifs à l'organisation budgétaire, financière et comptable des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. **Elle assure une fonction d'animation du contrôle interne budgétaire et comptable en direction de ces opérateurs.** La configuration des bureaux de cette sous-direction issue de la réorganisation de 2014 et le renforcement au début de l'année 2016 des ressources dédiées au contrôle interne financier démontrent la redynamisation de ce sujet et l'affirmation d'ambitions élevées ;
- Le département du contrôle interne et des systèmes d'information financière anime et coordonne les politiques de contrôle interne comptable et budgétaire sur l'ensemble des périmètres de nos ministères¹.

> Des opérateurs proactifs :

Le taux de réponse élevé à l'enquête, la richesse des éléments qui sont remontés et les échanges fréquents avec les organismes sur les problématiques de contrôle interne financier démontrent un fort intérêt pour ces démarches. Les établissements ont une forte attente sur ces sujets et sont enclins à investir sur le contrôle interne financier. Des groupes de travail, des formations, des échanges documentaires et d'expérience peuvent être structurés en se basant sur les établissements.

La volumétrie importante des opérateurs sous tutelle des MENJ MESRI² ne permet pas aux ministères d'assurer un suivi personnalisé de chaque organisme. Ce contexte incite à adopter une posture de synthèse en facilitant les échanges et les interactions entre organismes. Ponctuellement, il peut être apporté un appui méthodologique et / ou opérationnel pour soutenir les organismes dans leur travaux.

En outre, le suivi du déploiement du CICB au sein des opérateurs est inscrit à l'ordre du jour du Comité de Pilotage CIC-CIB ministériel.

¹ Dans le cadre plus global de la politique de contrôle interne ministérielle, pilotée au niveau du Secrétariat Général

² Environ 250 opérateurs sous la tutelle des MENJ MESRI

2. Axes de travail du Plan d'Action Ministériel 2018-2020

En se basant sur les éléments remontés dans le cadre des enquêtes et sur le bilan du volet « opérateurs » du PAM CIF 2016-2018, de nouvelles ambitions sont affichées et de nouvelles priorités sont définies.

Trois axes de travail sont programmés pour la période 2018- 2020 :

2.1.Consolider la dynamique de réseau

Les opérateurs disposent de compétences, de méthodologies et d'outils de haut niveau. Certains organismes ont un niveau de maturité plus élevé que d'autres et ont investi des moyens significatifs dans le contrôle interne financier en produisant de la documentation et des outils utiles pour sécuriser les processus clés.

La volonté des MENJ MESRI est d'identifier les opérateurs dont les travaux pourraient utilement bénéficier à d'autres. L'administration centrale se pose comme un acteur de facilitation des échanges entre pairs. Pour parvenir à ce résultat, il convient de collecter, trier puis diffuser des informations de qualité aux multiples parties prenantes ainsi que valoriser les travaux réalisés par les acteurs opérationnels.

A cet effet, il convient de consolider la dynamique de réseau autour des actions suivantes.

- Analyser les retours de l'enquête et organiser le séminaire :

Ces deux actions contribuent à favoriser la dynamique de réseau. Elles permettent de visualiser le niveau de maturité des opérateurs et de recenser des documents utiles qui in fine alimenteront le réseau des référents.

Le séminaire est un jalon clé qui permet de restituer aux opérateurs concernés les résultats de l'enquête. Cet évènement participe également à l'amélioration des échanges et des rencontres entre pairs.

- Assurer le suivi des réserves émises par les commissaires aux comptes :

Tout comme l'enquête, les rapports des commissaires aux comptes et les réserves qui peuvent en découler sont des informations importantes pour recenser les difficultés partagées par les organismes qui font certifier leurs comptes.

- Renforcer la maîtrise et l'appropriation des nouveautés issues de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) :

Depuis 2016, les établissements sont passés en gestion budgétaire et comptable publique conformément au décret du même nom. Cette nouvelle organisation a nécessité un accompagnement important, la maîtrise du processus n'étant pas acquise a priori. Il s'agit de poursuivre les efforts entrepris pour favoriser la maîtrise et l'appropriation des établissements de cette gestion en tenant compte des évolutions ou nouveautés induites par les différentes modifications du décret GBCP.

Dans cette perspective, une attention particulière est à porter sur les opérations pluri-annelles et leurs conséquences en termes de trésorerie.

> **Synthèse des actions visant à consolider la dynamique de réseau :**

Les actions dont les cellules sont bleutées sont reproduites du PAM CIF précédent.

ACTION ³	RESPONSABLE	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Analyser l'enquête annuelle CIB-CIC des opérateurs	DAF A - DAF B - DCISIF						
Organiser annuellement un séminaire réunissant les acteurs en établissements du contrôle interne financier de la MIREs. Y associer les opérateurs de la MIES et DAF A.	DAF B						
Assurer le suivi des réserves émises par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes des établissements de la MIREs	DAF B						
Renforcer la maîtrise et l'appropriation par les établissements des nouveautés issues du GBCP	DAF B						

³ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

2.2. Etendre et sécuriser :

Les opérateurs sous tutelle des MENJ MESRI ont connu une intensification des réformes sur le champ budgétaire, comptable et financier. Ils rencontrent également des problématiques nouvelles et investissent de nouveaux périmètres, ce qui implique de nouvelles zones de risque à sécuriser.

L'extension du dispositif et sa sécurisation passent notamment par deux leviers : proposer aux opérateurs des outils et des méthodes favorisant le déploiement du contrôle interne financier en leur sein, et approfondir les thématiques à forts enjeux, dans une démarche similaire à celle conduite dans le précédent PAM.

De plus, il s'agit de poursuivre et amplifier la convergence des démarches CIC et CIB en investissant davantage le champ CIB.

Cet objectif s'inscrit dans quatre actions principales.

- Recenser les outils et méthodes employés au sein des établissements pour en faciliter la diffusion et renforcer la mutualisation

Il s'agit de permettre aux organismes d'exprimer pleinement leurs potentiels en mutualisant outils et méthodes des organismes les plus actifs pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

- Produire des documents génériques, selon les besoins recensés, et les mettre à disposition des établissements

L'administration centrale, dans son rôle de facilitateur, doit pouvoir proposer un accompagnement aux organismes. Complémentaire de la précédente, cette action est destinée à fournir des instruments utiles à la mise en place du contrôle interne.

- Continuer à approfondir la thématique des contrats de recherche en axant les travaux sur les calculs de coûts (logique coût complet) et traiter les problématiques de comptabilisation des contrats de recherche

L'action du précédent PAM, ayant conduit à construire et diffuser un guide pour sécuriser la gestion des contrats de recherche, doit être poursuivie et étendue aux problématiques complémentaires, essentielles au pilotage et à la sécurisation de ce processus. La connaissance du coût complet d'un contrat de recherche constitue un de ces leviers.

- Accentuer les travaux sur le contrôle interne budgétaire et poursuivre la convergence des démarche de maîtrise de risques

La démarche de contrôle interne financier s'est longtemps limitée au CIC. Depuis 2015, les opérateurs investissent le champ du contrôle interne budgétaire, qui leur permet d'exercer pleinement leur autonomie, tant dans un objectif de soutenabilité que de fiabilisation des processus.

Lors du précédent PAM, les MENJ-MESRI avaient répondu ponctuellement aux demandes des opérateurs sur le volet CIB. Il s'agit de poursuivre la démarche en l'accentuant et en poursuivant la convergence des démarches.

> **Synthèse des actions visant à étendre et sécuriser :**

Les actions dont les cellules sont bleutées sont reproduites du PAM CIF précédent.

ACTION	RESPONSABLE	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Continuer à approfondir la thématique des contrats de recherche en axant les travaux sur les calculs de coûts (logique coût complet)	DAF B - DGESIP						
Traiter les problématiques de comptabilisation des contrats de recherche							
Recenser les outils et méthodes employés au sein des établissements pour en faciliter la diffusion et renforcer la mutualisation	DAF A - DAF B						
Produire des documents génériques, selon les besoins recensés, et les mettre à disposition des établissements	DAF A - DAF B						
Accentuer les travaux sur le contrôle interne budgétaire	DAF A – DAF B - DCISIF						

2.3. Accompagner et animer

La volumétrie importante des opérateurs sous tutelle des MENJ MESRI ne permet pas un suivi personnalisé pour chacun des opérateurs, particulièrement pour le périmètre de l'enseignement supérieur et la recherche.

Néanmoins, pour assurer sa fonction de pilotage et d'animateur du dispositif ministériel, il convient de mettre en place ou renforcer toutes les capacités ministérielles en matière d'accompagnement et d'animation. Il peut s'agir d'un accompagnement méthodologique pour déployer leur contrôle interne financier, d'une animation au travers d'un site collaboratif actif ou de la professionnalisation des acteurs opérationnels par la mise en place d'une offre de formation.

- Rénover le site Pléiade et renforcer le réseau métier :

Levier puissant d'animation de réseaux, le site collaboratif a fait l'objet lors du précédent PAM d'une réorganisation, qu'il convient de conforter voire renforcer afin de maintenir cette dynamique essentielle à la mise en œuvre du contrôle interne : mise à jour des réseaux, identification des référents, diffusion régulière d'informations, de documents ou d'outils destinées à favoriser les échanges et la mutualisation.

- Dispenser des formations et participer à des actions de sensibilisation sur le sujet auprès des établissements

Le CIB et le CIC sont des matières en évolution permanente.

Autre levier majeur pour accompagner la mise en place du contrôle interne et la sécurisation des processus, la formation permet de professionnaliser les acteurs opérationnels et leur permettre de prendre en charge leurs différentes missions.

> Synthèse des actions visant à accompagner les opérateurs dans leur démarche :

ACTION ⁴	RESPONSABLE	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Rénover le site Pléiade "en profondeur" pour en faire une véritable interface entre les acteurs du CIF opérateurs	DAF B - BEAG						
Diffuser régulièrement des informations, des documents et des afin de favoriser les échanges et tendre à renforcer la mutualisation	DAF B						
Dispenser des formations et participer à des actions de sensibilisation auprès des établissements	DAF B - DCISIF						

⁴ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM

Annexes

Documents complémentaires

Les documents évoqués dans les parties supra sont consultables :

- Sur le site collaboratif « CIC Opérateurs » de Pléiade, en particulier :
 - Le rapport sur le niveau de déploiement du contrôle interne comptable au sein des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche
 - Les actes des séminaires CIC de 2013 à 2018
- Sur le site « forum de la Performance »
- Sur le site de la Cour des Comptes

3. Plan d'action consolidé

> Consolider la dynamique de réseau :

ACTION ⁵	RESPONSABLE	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Analyser l'enquête annuelle CIB-CIC des opérateurs	DAF A - DAF B - DCISIF						
Organiser annuellement un séminaire réunissant les acteurs en établissements du contrôle interne financier de la MIREs. Y associer les opérateurs de la MIES et DAF A.	DAF B						
Assurer le suivi des réserves émises par les commissaires aux comptes lors de la certification des comptes des établissements de la MIREs	DAF B						
Renforcer la maîtrise et l'appropriation par les établissements des nouveautés issues du GBCP	DAF A – DAF B						

> Etendre et sécuriser :

ACTION ⁵	RESPONSABLE	2018	2019				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Continuer à approfondir la thématique des contrats de recherche en axant les travaux sur les calculs de coûts (logique coût complet)	DAF B - DGEsIP						
Traiter les problématiques de comptabilisation des contrats de recherche							
Recenser les outils et méthodes employés au sein des établissements pour en faciliter la diffusion et renforcer la mutualisation	DAF A - DAF B						
Produire des documents génériques, selon les besoins recensés, et les mettre à disposition des établissements	DAF A - DAF B						
Accentuer les travaux sur le contrôle interne budgétaire	DAF A – DAF B - DCISIF						

> Accompagner et animer :

ACTION ⁵	RESPONSABLE	2016	2017				+
		T4	T1	T2	T3	T4	
Rénover le site Pléiade "en profondeur" pour en faire une véritable interface entre les acteurs du CIF opérateurs	DAF B - BEAG						
Diffuser régulièrement des informations, des documents et des afin de favoriser les échanges et tendre à renforcer la mutualisation	DAF B						
Dispenser des formations et participer à des actions de sensibilisation auprès des établissements	DAF A - DAF B - DCISIF						

⁵ Les actions surlignées en bleu sont reconduites du précédent PAM